



Le Président

Communauté de Communes de l'Ernée
Monsieur Gilles LIGOT, Président
69 rue de la Querminais
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-11/2024

OBJET : PLUi – Révision allégée n°2

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bien-fondé du projet de révision n°2.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera activement au développement du potentiel touristique de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric HUNAUT', written over a horizontal line.

Eric HUNAUT

Remarques CCI sur la forme

1) F165 – Création du STECAL Eco "Ate" (Ernée / La Bourdinais)

Le site du STECAL est le lieu-dit "La Baudouinain" et non "La Bourdinain" comme indiqué au dossier (pages 5 et suivantes).

La surface du STECAL est imprécise : 630 m² (page 53) ou 560 m² (page 56)

2) F175 – Création du STECAL Eco "A1" (St-Hilaire du Maine / La Retuissière)

Le dossier présente une construction sur la parcelle OE 959, le cadastre aussi. La photo aérienne (Google Maps) démontre l'absence de ladite construction. Pour autant, cela ne semble pas interférer sur le projet présenté.

3) Evolution des surfaces des zones du PLUi

Un ajustement des surfaces des zones A et Ate est à opérer selon les corrections apportées au point 2).

4) Les évolutions négatives des secteurs Nf et Np ne sont ni facilement identifiables ni évaluables. En fait, elles sont rattachables au STECAL Château de La Cour mais ne sont pas évoquées dans le descriptif du projet.